



Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISION 120/21

Attribution de marché public de prestation intellectuelle par procédure adaptée  
**Mission SPS pour construction d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement – Adolescent**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspès,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°55/2020 en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
- VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° à 9 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, ou **CSPS** pour les travaux de construction d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement – Adolescent,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de la consultation par consultation directe réalisée auprès de trois (3) entreprises, les trois (3) entreprises ont proposé une offre dans les délais impartis,

**CONSIDERANT QU'**à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat **SOCOTEC CONSTRUCTION** est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

### DECIDE

**Article 1 :** Il est conclu un marché de prestation intellectuelle avec :

**SOCOTEC CONSTRUCTION**  
Zone Technosud  
140 rue James Watt  
66100 PERPIGNAN

pour un montant de 1 855 € HT soit 2 226 € TTC.

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'investissement – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 23 décembre 2021



Le Président

**René OLIVE**